



Conseil d'administration du 24 novembre 2016

Délibération n° 2016/52

Objet : Approbation du budget initial pour l'exercice 2017

Vu le rapport de présentation du Directeur Général,

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 9-4°,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur proposition du Président,

Article 1

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 11.77 ETPT non titulaires de droit privé dont 1 recrutement en 2017
- Autorisations d'engagement dont :
 - 834 000 € en personnel
 - 25 361 000 € en fonctionnement
 - 781 000 € en investissement
- 6 049 000 € de solde budgétaire déficitaire :

Article 2

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 6 649 000 € de variation de trésorerie
- 392 000 € de résultat patrimonial
- 457 000 € de capacité d'autofinancement
- 521 000 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le
Préfecture de la Vendée

3 0 NOV. 2016

Courrier Arrivé